

BULLETIN D'INFORMATION 2021

BONNE ANNÉE

2022



Le vaccin et les gestes barrières nous ont permis de passer l'année 2021 sans contraintes majeures. Même si, à la faveur de l'hiver, la pandémie reprend un peu de vigueur, nous pouvons quand-même espérer que le printemps soit à la hauteur de nos espérances.

La Communauté de Communes des Coteaux du Val D'Arros a terminé la première phase de l'aménagement du lac de l'Arrêt-Darré. La création de l'Espace France Service à Tournay qui sera opérationnel en juillet 2022, ainsi que la rénovation du siège de la communauté vont débuter en janvier. L'harmonisation de la compétence scolaire et la mise en place de la «redevance incitative déchets ménagers» mobiliseront l'ensemble des élus durant toute l'année 2022.

Le Conseil Municipal a maintenu ses projets d'investissement malgré un contexte difficile pour mobiliser les entreprises.

Durant l'été, nous avons pu terminer les travaux de sécurisation du grand escalier de l'église et l'aménagement de l'accès par le petit portail.

La salle des fêtes a subi une petite cure de jeunesse après plus de vingt ans de service.

Le conseil municipal et moi-même vous présentons pour cette nouvelle année nos meilleurs vœux de santé, joie et réussite dans tous vos projets.

Le maire
Pierre LACOSTE

FINANCES

Au 31-12-2020 le compte administratif, concordant avec le compte de gestion, est arrêté aux chiffres suivants.

	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
<i>Dépenses ou Déficit :</i>	<i>192 460€</i>	<i>79 212€</i>
<i>Recettes ou excédents :</i>	<i>24 743€</i>	<i>148 327€</i>
<i>Résultat exercice :</i>	<i>-167 717€</i>	<i>69 115€</i>
<i>Excédent global de clôture :</i>	<i>-98 602€</i>	
<i>Résultats antérieurs reportés :</i>	<i>165 831€</i>	
<i>Investissement</i>	<i>16 974€</i>	
<i>Fonctionnement</i>	<i>148 857€</i>	
<i>Restes à réaliser :</i>	<i>4 744€</i>	
<i>Résultat global de clôture :</i>	<i>71 973€</i>	

Nombre d'habitants (population DGF retenue par l'état).....320

Evolution des principales recettes communales depuis 2018

Dotations de l'état	2018	2019	2020	2021
(D G F)	41 618€	43 967€	47 176€	49 577€

Produit des quatre taxes directes locales à taux constants			
	2019	2020	2021
	34 697€	36 735€	36 744€

La suppression de la taxe d'habitation a entraîné le transfert de la part de la Taxe foncière (bâti) du département vers la commune faisant passer son taux de 3.65% à 28.34%.

Cependant, le produit fiscal ainsi obtenu ne reste pas dans les caisses de la commune comme pourrait le laisser penser votre avis d'impôt 2021 !

L'application d'un coefficient correcteur au produit obtenu nous impose de rendre à l'état la somme de 15 061€, ce qui nous permet tout juste de compenser la taxe d'habitation sur les bases de 2017.

Pour la part communale, les taux des taxes (foncier bâti, non bâti, CFE) bien qu'inchangés pour la quatrième année consécutive sont désormais de :

Taxe foncière (bâti) : 3.65% + 24.69%=28.34%

Taxe foncière (non bâti) : 28.55%

CFE : 21.95%

COMMUNAUTE de COMMUNES des COTEAUX du VAL d'ARROS



La CCCVA a finalisé : • La vente du centre équestre d'Aubarède pour la somme de 200 000€.

- L'acquisition de l'ancien centre des finances publiques, vendu par la ville de Tournay pour la somme de 190 000€. Les travaux de rénovation devraient être terminés à l'automne 2022.

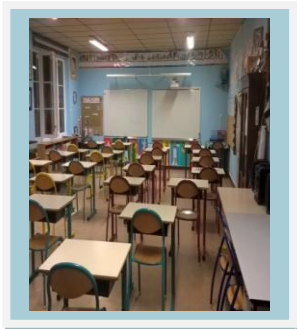
Suite à la réhabilitation du sentier pédestre au tour du lac, la création d'un itinéraire VTT et la rénovation de la guinguette seront proposées au programme de 2022.

Lors de la conférence des Maires du 7 octobre, en présence des services de l'état et des finances publiques, divers scénarios ont été présentés afin d'intégrer les écoles du secteur de Tournay à la CCCVA.

A l'issue des débats, il est apparu que la solution la plus réaliste consiste en un changement de régime fiscal de la CCCVA via le passage à la fiscalité professionnelle unique (transfert de la fiscalité professionnelle des communes à la communauté de communes)

Le Conseil Communautaire du 9 novembre a décidé le lancement d'une réflexion sur la mise en place de la fiscalité professionnelle unique qui sera conduite sur toute l'année 2022.

Lors de la rentrée scolaire de septembre, les élèves de l'école de SOUYEAUX ont pu apprécier leur classe fraîchement repeinte.



ETAT CIVIL

MARIAGES

Isabelle MALLEZE / Michel BINTZ (11/06/2021)

NAISSANCES

Julia FREDOU (11/09/2021)

Nino PLANTE (22/11/2021)

DECES

Liliane ADER (03/04/2021)

Serge DUPRAT (21/04/2021)

Jean GIACOMINI (23/08/2021)

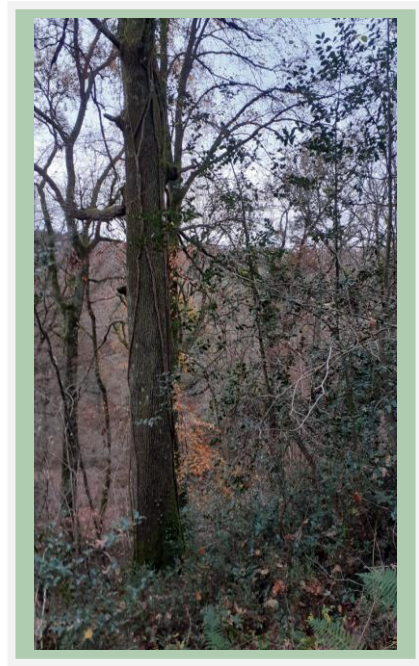
Vincent ALFONSO (01/10/2021)

LA FORÊT COMMUNALE

L'hiver dernier, 13 lots de bois ont trouvé preneur auprès des affouagistes du village pour la somme de 1 398€.

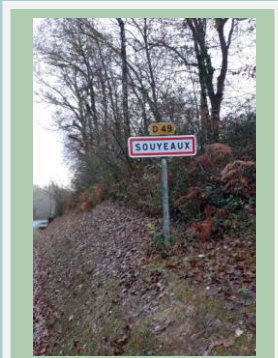
Des travaux de cloisonnement au broyeur ont été réalisés dans les parcelles en régénération naturelle situées au bord de l'Ousse, ainsi que du dégagement manuel dans les jeunes peuplements. Dans la parcelle 8b (située à gauche route de Tarbes) le broyage de la végétation en sous étage, préalable à la mise en régénération, sera fait en janvier 2022 du fait des mauvaises conditions climatiques de décembre. Montant des travaux : 5 130€ HT. Cette action favorisera la pousse des jeunes chênes et assurera la pérennité de la forêt. Nous pourrions par la suite procéder à la vente des gros chênes.

Le département nous accorde une aide de 2 565€ pour financer ces travaux.



Fin des travaux autour de l'escalier avec la pose d'une main courante par la SARL Lacaze à Aureilhan. Coût : 2 410€ HT

Certains panneaux de signalisation dégradés ou volés ! ont du être remplacés. Fournis par BG Signalisation, la facture s'élève à 548€ Une demande de subvention au titre des «amendes de police» sera faite auprès du conseil départemental.



INVESTISSEMENTS 2021

L'acquisition d'un défibrillateur via un achat groupé avec la CCCVA est en cours et sera prochainement installé près de la mairie.



Mise en souterrain et extension de réseaux

D'importants travaux de mise en Souterrain des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunications ont eu lieu Chemin de l'Estéous et Chemin du Lavoir ainsi que la création d'un réseau haute tension souterrain avec pose d'un transformateur au sol Chemin du Moulin.



La participation financière de la commune pour ces travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie est de 21 189 €. Une aide du Fond d'Aménagement Rural (FAR) de 50% nous est accordée par le département.



La salle des fêtes fait « peau neuve ». Un audit énergétique et technique a été confié à l'entreprise SETES de TARBES pour un montant de 2 500 € HT. Suite à cette étude, les travaux ont été réalisés par quatre entreprises.



- Entreprise PBM Concept (toiture).....	15 845 € HT
- Entreprise GUICHOT (d'isolation et faux-plafond)....	15 141 € HT
- Entreprise MARROU (électricité).....	6 724 € HT
- Entreprise LORENZI (peinture).....	8 300 € HT
TOTAL des travaux.....	48 510 € HT

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat nous aide pour le financement de ces travaux à hauteur de 40% soit 19 404 € dans le cadre du plan «France Relance».

Le Conseil Départemental nous accorde une aide du FAR d'un montant de 6 840 €.

Tarifs de location inchangés.

Habitants de la commune : location 2 jours 80€ plus consommation électrique plus 50€ si le ménage n'est pas correctement réalisé.

Personnes extérieures à la commune : location 2 jours 250€ plus consommation électrique plus 50€ si le ménage n'est pas correctement réalisé. A compter de 2022 des consignes seront données pour améliorer le tri des déchets et, à terme, éviter des refus de collecte.

PROJETS POUR 2022

Une réunion de travail c'est tenue fin juin avec la participation de l'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités) et du CAUE (Conseils Architecture Urbanisme Environnement) à propos de l'aménagement de la grange située au carrefour du village. L'idée de la réalisation de logements locatifs fait son chemin. Ce projet peut amener, à terme, une ressource supplémentaire pour la commune. Une autre rencontre est prévue cet hiver afin d'avancer sur ce dossier.

La voirie, bien qu'étant dans un état correct dans son ensemble, nécessite quelques travaux d'assainissement. Des devis sont en cours pour des curages de fossés et empierrage dans des secteurs ciblés.

SYMAT

A compter de 2023, changement du mode de facturation de la collecte des déchets.

Confrontée à la forte hausse des coûts de collecte et du traitement des déchets, la CCCVA a fait le choix d'abandonner la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM), calculée sur la base de la valeur du foncier bâti, qui n'a aucun lien avec la production réelle de déchets.

C'est désormais la **Redevance Incitative (RI)** qui s'appliquera sur tout le territoire de la CCCVA. L'année 2022 sera une année de transition. Vous recevrez à payer pour la dernière fois la TEOM en fin d'année 2022. Depuis le 1^{er} juillet le SYMAT enregistre votre production de déchets en comptabilisant le nombre de sorties de votre bac, couvercle grenat ou vert pour les nouveaux. Courant 2022 des factures «à blanc», à ne pas payer, vous seront adressées et vous permettront de voir votre marge de progrès possible.

Le comptage réel des levées du bac de l'année 2022 servira de base de calcul de la RI pour votre première facture réelle qui vous sera adressée début 2023. Cette facture comprendra le financement de la **part fixe** avec 12 levées de bac par an et inclue la gestion de la déchèterie de Pouyastruc, la collecte du verre, la Taxe générale sur les Activités Polluantes... La **Part variable** financera le nombre de sorties supplémentaires de votre bac à ordures ainsi que le traitement des déchets par enfouissement ou incinération.

Nos poubelles sont constituées en moyenne de plus de 30% de déchets biodégradables et facilement valorisables !!



Un bon moyen de diminuer ces déchets ? Privilégier le compostage. Le SYMAT propose à la vente plusieurs types de composteurs. prevention@symat.fr. Vous pouvez aussi en fabriquer un vous-même, à même le sol, dans un coin de votre jardin. L'idéal est d'avoir deux emplacements pour permettre une bonne décomposition de la matière organique. Vous pouvez consulter le guide du compostage du SYMAT, symat.fr/publications/guides.

Le brûlage des déchets est interdit. Privilégiez le compostage ou la déchetterie de POUYASTRUC (horaires : mardi et jeudi de 14h à 18h ; mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h).



Toujours dans l'idée de diminuer les coûts de gestion de la déchetterie, la CCCVA va tester l'utilisation d'un broyeur de branches durant le premier trimestre 2022 sur le site de Pouyastruc. Il sera possible d'utiliser localement le broyat produit. Cette action permettrait de diminuer les tonnages transportés.

SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)

syndicat Mixte Pour le
Développement des
Coteaux
des hautes Pyrénées



15 Place d'Astarac - 65190 TOURNAY

Tél.: 05 62 35 76 22

Email : spanc.coteaux@gmail.com

Les missions de base du SPANC :

- * Vérifier la conformité des installations existantes sur la base d'un contrôle tous les 6 ans.
- * Vérifier les projets d'assainissement lors des dépôts de permis de construire.
- * Facture la redevance du contrôle de bon fonctionnement : 40€ tous les deux ans .

A compter du 1^{er} juillet 2021, le SPANC facture d'autres services,

- * Contrôle supplémentaire pour vente : 120€
- *Création d'un dispositif nouveau (permis de construire) 120€
- *Instruction dossier Certificat d'Urbanisme ou déclaration préalable : 30 €
- * Conseils techniques, visites de terrains... inclus dans la redevance.



* Propose un service d'entretien (vidange des fosses tel : 05 62 35 76 22)

Email : spanc-coteaux@wanadoo.fr

SERVICES A LA PERSONNE- ADMR de POUYASTRUC

64 rue des écoles, 65 350 Pouyastruc - Tel 05 62 33
22970 admr.pouyastruc@fede65.admr.org

Lundi, Mercredi de 9 h à 12 h et **Jeudi** de 14 h à 16h 30 : Aide aux personnes âgées, aux personnes dépendantes, garde d'enfants, téléassistance FILIEN, portage de repas, préparation de repas à domicile, service des soins à domicile, ménage, repassage, courses, conseils pour toute démarche administrative. **Responsable Mme Nathalie BONNET**, nouvelle présidente en remplacement de Mme Monique AGOSTA qui dirigeait l'association depuis 2006. Forte de 35 salariés, l'ADMR recrute toujours de nouveaux auxiliaires de vie. Elle est aussi en recherche de bénévoles, indispensables au maintien du lien social avec les personnes seules. Si vous avez un peu de temps libre, vous serez les bienvenus.

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC est à la fois : Un centre d'information, où les aînés et leur famille peuvent se renseigner sur l'ensemble des services disponibles à proximité de leur domicile, un lieu d'écoute, de solidarité, et de communication. Les personnes âgées peuvent recevoir de l'aide pour prendre les décisions liées à leur prise en charge et divers éléments de leur vie quotidienne (aides, services à la personne, soins, aide aux aidants, accueil dans les établissements...) Tel : 05 62 39 85 60

contact@clic-coteaux.com

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Une antenne de la DGFIP est présente à Pouyastruc dans les locaux de la mairie tous les **lundis de 14h à 17h**. Vous trouverez des réponses à vos questions liées à l'impôt sur le revenu, impôts locaux, prélèvements, exonérations, etc...

OPERATION PROGRAMMEE de l'AMELIORATION de l'HABITAT (OPAH)



sur le secteur du pays des coteaux pendant 5 ans (2021-2026)
Cette opération vous apportera, sous conditions, un soutien technique, administratif, et financier si vous souhaitez rénover votre logement.

Les aides s'adressent aux propriétaires privés et aux bailleurs sur le territoire qui souhaitent faire des travaux importants de rénovation dans leur résidence principale ou dans un logement voué à la location.

Travaux éligibles : Economies d'énergies, maintien à domicile, rénovations lourdes, création de logement par transformation d'usage. Seuls les travaux réalisés par des professionnels sont subventionnés. Les petits travaux d'entretien ne sont pas pris en compte.

Permanences mensuelles gratuites du bureau Altair de 9h à 11h sur RDV : TEL. 05 62 93 07 40 le 2ème mardi à la mairie de Pouyastruc.

RENOV'OCCITANIE HAUTES PYRENEES

Pour les habitants non éligibles à l'OPAH, la CCCVA adhère à ce dispositif mis en place par divers partenaires dont le Département et la Région. Il permet d'obtenir des informations techniques (chauffage, isolation...) et des aides financières pour tout projet de rénovation énergétique. TEL. 05 31 74 36 65

ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'association «**Les Prévoyants de Souyeaux**» apporte une aide morale et matérielle aux familles dans le deuil. Il est important que de nouvelles familles fassent la démarche d'adhésion afin de pérenniser cette association qui a vu le jour en 1910.

L'âge limite d'inscription est fixé à 74 ans, âge où les droits d'entrée sont les plus élevés. Il est donc souhaitable d'y penser avant d'avoir atteint l'âge limite.

Pour tout renseignement, s'adresser au président :

M. Claude LACOSTE 05 62 35 02 76

SOCIETE DE CHASSE DE SOUYEAUX

La composition du bureau reste inchangée. La trentaine de chasseurs membres de la société œuvre toujours à la régulation du sanglier. Des panneaux indiquant la zone de chasse sont régulièrement posés pour la sécurité de tous.

COMITE DES FÊTES DE SOUYEAUX

La pandémie de la Covid 19, toujours d'actualité, a fortement limité l'organisation de moments festifs durant l'année 2021. Toutefois,

La soirée prévue avec les «**Chanteurs Pyrénéens de Tarbes**» est à nouveau programmée pour le **5 février 2022 à 20h30**. Espérons que, d'ici là, tout ira bien...

Vos billets sont toujours valables, le paiement sera à renouveler à l'entrée de l'église.



ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE L'ESTEOUS

Plusieurs activités sont proposées. Gym douce le lundi de 9h à 10h et gym traditionnelle le mercredi de 19h à 20h à la salle des fêtes de Hourc, l'atelier des pénélopes le mardi de 14h à 17h salle de réunion de la mairie de Hourc, accompagnement informations numériques le deuxième jeudi du mois de 18h à 20h salle des fêtes de Coussan, la marche un samedi matin sur deux autour de nos villages, un club de lecture un samedi par mois à la mairie de Hourc de 17h à 19h, et enfin un club jeux de société un samedi par mois à LASLADES. Si vous êtes intéressé, contactez l'un des co-présidents M. Jean Claude ABADIE 06 65 73 73 40 ou M. Jacques PLANTE 05 62 35 07 53.

VOS DROITS ET DEMARCHES

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, obligatoire dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. Carte nationale d'identité et livret de famille sont à présenter en mairie. Une attestation de recensement vous sera remise.

Inscription sur les listes électorales : Avant le 25 février 2022 si vous voulez voter lors des prochaines élections. Les jeunes sont inscrits automatiquement suite au recensement sur la commune dès l'âge de 16 ans.

Vous pouvez vous inscrire en mairie ou sur internet, se connecter sur «service public» et laissez vous guider.

Cartes d'identité et passeports : Depuis mars 2017 toute demande de carte d'identité ou de passeport se font dans l'une des 14 mairies du département équipées du matériel nécessaire au relevé d'empreintes.

Vous pouvez prendre rendez-vous dans l'une des communes les plus proches, Séméac, Aureilhan, Tarbes, Tournay...

Recensement de la population du village à compter du 20 janvier 2022

Mme Sophie Mounic sera notre agent recenseur. A partir du 20 Janvier vous trouverez dans vos boîtes aux lettres les documents vous permettant de répondre au questionnaire du recensement par internet (méthode à privilégier). Vous aurez aussi la version papier pour ceux qui le désirent. Dès que vous serez en possession des documents ou du code internet, une réponse rapide de votre part sera un gage de réussite du recensement.





Permanence de Monique LAMON

Conseillère départementale des coteaux

Sur rendez-vous à la mairie de SOUYEAUX ou à l'hôtel du
Département 6 rue Gaston Manent Tarbes.

Tél : 06 79 16 82 05 lamonmonique@gmail.com



Mairie de SOUYEAUX

OUVERTURE PERMANENCE

1 route de Coussan

Lundi: 14h00 à 17h00

65350 SOUYEAUX

Jeudi : 14h00 à 18h00

Accueil Secrétariat :

Mme Fabienne LAGRANGE

Pierre LACOSTE, maire

Port. 06.78.48.03.50

Patrick ADER, maire-adjoint

Port. 06.04.07.16.65

Jérôme DUCASSE, maire-adjoint

Port. 06.47.83.06.81

Monique LAMON, maire-adjoint

Port.06.79.16.82.05

Mairie Tél. : 05.62.35.04.36 :

Email : mairie.souyeaux@orange.fr

Site internet : www.souyeaux.fr